



adisq

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Renouvellement de l'entente collective entre l'Adisq et l'Union des artistes visant la production de théâtre musical

Montréal, le 26 mars 2025 – Le 24 mars dernier, après un an et demi de négociations soutenues, l'Adisq et l'Union des artistes (UDA) ont conclu le renouvellement de leur entente collective visant l'engagement d'artistes interprètes dans le cadre de productions de théâtre musical (anciennement, de comédie musicale).

De manière non-exhaustive, cette nouvelle entente stipule :

- Un **élargissement de la portée de l'entente collective** : celle-ci viserait non seulement la comédie musicale comme c'est actuellement le cas, mais aussi le théâtre musical en général, notamment mais sans s'y limiter l'opéra rock, le drame musical, le thriller musical, le *musical*, etc. ;
- Une **augmentation de tous les cachets et perdiems** inclus à l'entente collective ;
- Des clauses visant la **santé et sécurité au travail** et la procédure à suivre en cas de **harcèlement allégué** ;
- Une modernisation des normes visant l'**autopublicité et l'autopromotion** des productions, afin d'y inclure les nouveaux modes de promotion.

L'entente collective entrera en vigueur le 12 mai 2025 pour une durée de trois ans.

-30-

Source : Adisq

Pour renseignements : Simon Prud'homme, Conseiller aux relations de travail

sprudhomme@adisq.com | 514 842 5147 poste 286

À propos de l'Adisq

Fondée en 1978, l'Adisq est un joueur clé de l'industrie de la musique et du spectacle au Québec.

L'association qui représente plus de 200 entreprises, a pour mission de les outiller, de les accompagner et de veiller à ce que le cadre dans lequel elles évoluent favorise leur essor, pour que les musiques et les spectacles d'ici rayonnent sur notre territoire et au-delà de nos frontières.